

## TARIFS LONG SEJOUR

Valable dès le 1<sup>er</sup> mai 2024

La Résidence Plantzette distingue 3 types d'habitants :

- **Communes membres :**

Les communes membres de l'association pour le Centre médico-social régional bénéficient du tarif communes. Il s'agit des 11 communes du district de Sierre ainsi que la commune de Salquenen.

Pour ce tarif, l'habitant doit être contribuable d'une des communes précitées pendant au moins les 3 années fiscales précédant immédiatement l'entrée dans l'établissement.

- **Hors Région :**

Les habitants domiciliés dans les autres communes du canton du Valais que celles appartenant au CMS

- **Hors Canton**

	Chambre à 1 lit	Chambre à 2 lits
Communes membres	Fr. 137.--	Fr. 132.--
Hors Région	Fr. 145.--	Fr. 137.--
Hors Canton	Fr. 187.--	Fr. 187.--

Le prix de base comprend : logement, pension et blanchissage du linge personnel (à l'exception des habits délicats).

Ces tarifs s'appliquent pour les chambres des étages 1, 2 et 3.

Ces tarifs ont été validés par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) en date du 24 avril 2024. Ils peuvent être adaptés, sur approbation du DSSC et communiqués par écrit à l'habitant.

Sierre, mai 2024